

01.00

F.

01.00

F.

pages vertes

Avant-
propos

pages roses

Répertoire
des planches

pages blanches

Planches

pages bleues

Répertoire
numérique

Numéro des pièces	Numéro des planches
colonne 1	colonne 2

B.P.R. 653

P.R. 653

Catalogue
de pièces de rechange pour

R. 2130 **R. 2131**



Régie Nationale des Usines Renault
Billancourt - France
R. C. Seine N° 55-B-8 620 - N° d'entrep. : 261 75012 9001
Téléphone : MOLitor 52-00 - MOLitor 26-00
Adresse télégraphique : RENOFER - PARIS
Telex - PARIS : 20 094

02.00

F.

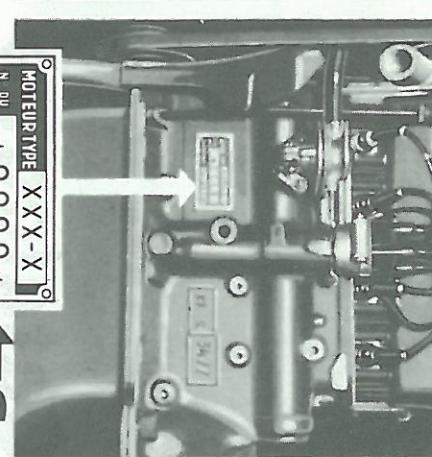
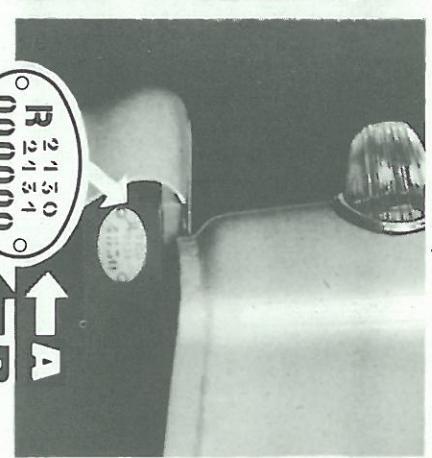
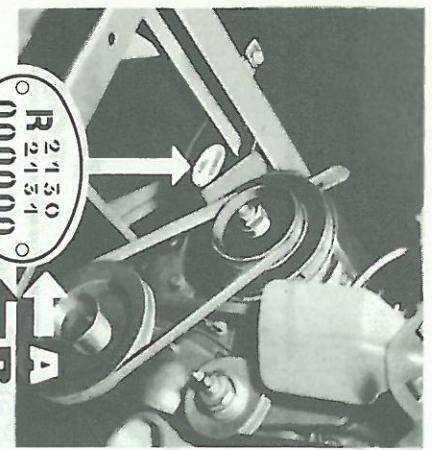
VEH. n° 1 ⇔ VEH. n° 1500

VEH. n° 1501 ⇔ VEH. n° ...

Emplacement des numéros de véhicule et d'organes

02.00

F.



Indications essentielles

Pour obtenir une fourniture correcte de pièces de rechange.

sur le véhicule

- A** Le type du véhicule
- B** Le numéro de fabrication du véhicule
- C** Le numéro de fabrication de l'organe dont fait partie la pièce commandée

dans le catalogue

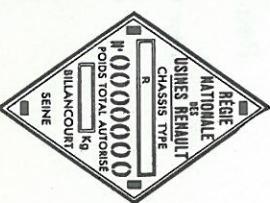
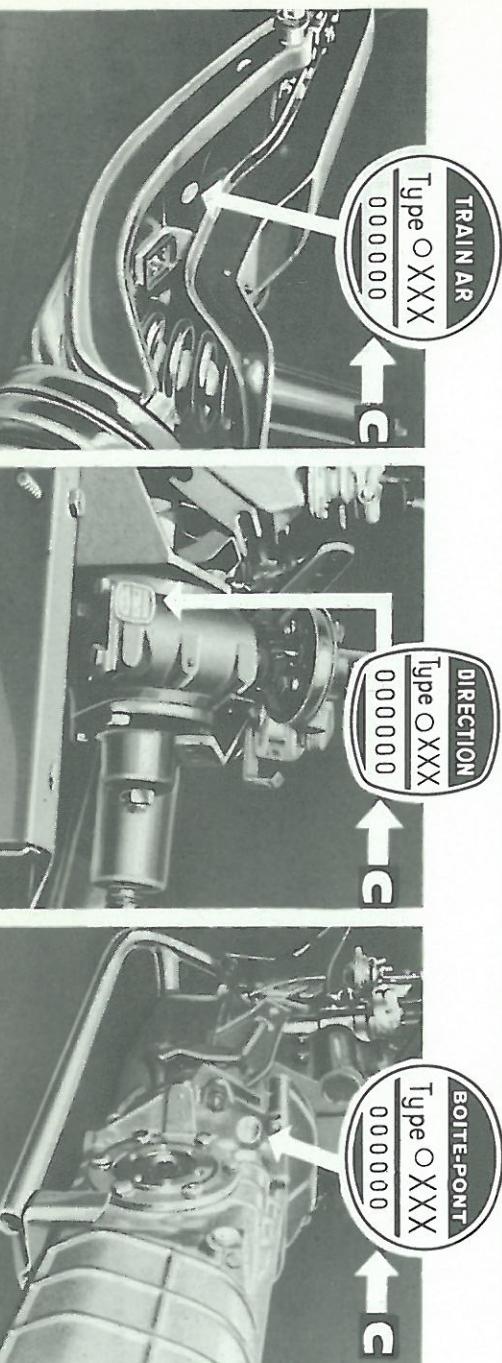
- Le numéro de la pièce
- La quantité désirée



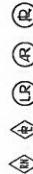
NOTA

- 1^o Pour simplifier les vérifications, il serait souhaitable d'indiquer également dans les commandes
 - le numéro du catalogue,
 - le numéro de la planche illustrée.

2^o Si les numéros d'organes, ou de véhicule, sont détruits, indiquer le numéro de la plaque constructeur rappelé sur la carte de garantie.



Le présent document contient tous les ensembles et pièces détachées montés d'origine reconnaissables à la marque et vendables en rechange ; il permet de déterminer avec précision leurs numéros et de les identifier facilement par les illustrations.



dans le cas où elle s'identifie avec une planche similaire.

Une planche se compose :

- de l'illustration des pièces et ensembles contenus dans la planche et qui diffèrent de forme ; à chaque pièce illustrée correspond un ou plusieurs numéros de pièces caractérisés entre eux par une variante ou un signe codifié.
- et, éventuellement, de tableaux comportant des renseignements complémentaires tels que points de départ et consignes. Ces tableaux figurent soit en bas de l'illustration, soit sur une page annexe à l'illustration.

Ces ensembles et ces pièces sont répartis par **planche** suivant l'organe ou l'élément d'organe auquel ils se rattachent.

Chaque **planche** est identifiée par un numéro à 4 chiffres dont les deux premiers correspondent à un code organe déterminé ; elle peut être caractérisée par une variante ou un point de départ

chaque planche, est indiquée dans la planche n° **05.00**.

Un répertoire des planches, en tête de celles-ci, donne la correspondance entre leurs numéros et leurs **désignations technologiques**.

Un répertoire numérique en fin de catalogue donne la correspondance entre les numéros de pièces et les numéros de planches ainsi que les quantités de pièces par véhicule dans la planche considérée, sauf pour les numéros de boulonnnerie normalisée. Le document « DC 521 » donne la signification des numéros codifiés de la boulonnnerie normalisée.

UTILISATION

Détermination du numéro d'une pièce connaissant la nature de celle-ci :

1. Rechercher dans le **répertoire des planches** la planche correspondant à l'organe ou l'élément d'organe auquel cette pièce peut se rattacher.
 2. Compulser le catalogue pour y retrouver cette planche en tenant compte éventuellement, du point de départ ou de la variante caractérisant la planche.
 3. La planche étant déterminée, rechercher l'illustration de la pièce désirée.
- A cette illustration correspond un ou plusieurs numéros. Choisir celui qui convient, compte tenu des signes ou expressions codifiés les caractérisant.

2. Consulter ces planches pour vérifier si le numéro de pièce est bien celui qui convient compte tenu des points de départ affectés à ce numéro et du numéro de véhicule ou d'organe pour lequel la pièce est commandée.

Identification par l'illustration
d'une pièce dont on connaît le numéro.

1. Rechercher dans le répertoire numérique, au numéro de pièce donné, le numéro des planches correspondantes.
2. Consulter ces planches.

Les renvois numériques ou alphabétiques affectés aux numéros de pièces, assurent la liaison entre ces numéros et les renseignements complémentaires rapportant, contents dans les tableaux situés soit en bas de l'illustration soit en page annexe.

Vérification d'un bon de commande
rédigé suivant les indications formulées ci-dessous et par une personne ayant utilisé un bulletin périodique, ou un lot de pièces ou même un catalogue.

1. Rechercher dans le **répertoire numérique**, au numéro de pièce donné par le bon de commande, les numéros de planches correspondantes.

04.00

F.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (sauf Exportation)

(sauf Exportation)

F.

04.00

Pièces d'origine Renault

Commande de pièces de rechange

Retour de pièces

a) Règles générales.

Pour toute commande de pièces de rechange, notre clientèle doit s'adresser exclusivement :
soit aux Succursales,
soit aux Concessionnaires,
soit aux Agents

Nous tenons à avertir notre clientèle que l'on vend des imitations de nos pièces de rechange.

Ces pièces sont souvent exécutées avec des matières premières défectueuses ou ayant subi un mauvais traitement ; de plus, elles laissent à désirer comme usnage et interchangeabilité.

Afin de mettre en garde notre clientèle contre des contrefaçons, nous poinçonnons de notre nom ou de notre marque :



La plupart de nos pièces détachées, les autres portent une bande ou plomb de garantie de notre marque.

Nous prions donc nos clients d'exiger notre marque de fabrique sur les pièces qui leur seraient délivrées par des intermédiaires.

Nous attirons également l'attention de notre clientèle sur le fait que le montage sur nos véhicules de pièces de qualité inférieure peut, en plus des ruptures et déformations qu'elles peuvent subir, entraîner la détérioration d'autres pièces montées d'origine.

La garantie dont nous couvrons nos véhicules pendant six mois sera retirée à tout véhicule sur lequel des pièces montées par nous auront été remplacées par des pièces d'une autre origine.

Tous nos Agents ont pris par contrat, l'engagement de ne vendre que des pièces d'origine et de porter sur les factures la mention : « Pièces de rechange garanties d'origine ». Dans votre intérêt et pour votre sécurité, exigez cette indication sur les factures de pièces de rechange que vous achetez.

Contestation

Attention. Tout « retour de pièces », devra avoir fait l'objet d'une demande préalable « de retour » au magasin de pièces de rechange qui a facturé ces pièces. Chaque pièce devra être obligatoirement accompagnée d'une étiquette mentionnant les renseignements ci-dessous :

1. Le motif du retour et l'accord donné à celui-ci.
2. Le nom et l'adresse de l'expéditeur.
3. Le numéro de la pièce (et éventuellement, sa désignation).

4. Le numéro de la commande pour les envois de pièces modèles.
5. Le numéro et la date de la facture afférente aux pièces retournées.

L'expédition de ces pièces devra être faite franco de port.

Nota. - Les pièces en retour devront être en parfait état.

Remarques générales

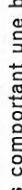
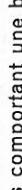
1. Certaines pièces de tôlerie ne sont livrées que tant que l'état de l'outillage en permet la fabrication.
2. Dans le cas de commande de tissus ou similis, joindre un échantillon. La longueur désirée doit être exprimée en décimètres. La fourniture conforme n'est assurée que selon les possibilités d'approvisionnement. Dans certains cas, les usines de montage à l'étranger réalisent elles-mêmes l'habillage des véhicules. Elles proposent alors un choix différent de garnitures.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX pour Exportation

Pièces d'origine Renault

Par contrat vous vous êtes engagés à ne vendre à votre clientèle que des pièces de rechange d'origine Renault, nous vous rappelons que nous retirons notre garantie lorsque des pièces montées dans nos usines sont remplacées par des pièces d'une autre origine.

Cet engagement ne s'applique pas toutefois à certains accessoires pour lesquels nous avons accepté sur votre demande, une dérogation.

Afin d'éviter toute contrefaçon, nous poinçonnons la plupart de nos pièces de rechange comme suit :   

les autres pièces comportant une bande ou un plomb de garantie de notre marque.

De plus, pour simplifier les vérifications du service documentatique, il est souhaitable d'indiquer :

6. le numéro de catalogue P.R.

7. le numéro de la planche considérée.

c) Commande de stock.

1. Pour une **constitution de stock**, en plus des numéros de pièces porter sur la commande la mention « Constitution de stock » et indiquer si possible le type et les numéros de fabrication des véhicules en circulation dans votre parc.

2. Pour un **renouvellement de stock**, en plus des numéros de pièces, indiquer sur vos commandes la mention « Renouvellement de stock ».

Commande de pièces de rechange

a) Règles générales :

Afin d'éviter des erreurs à la livraison, observer les principes suivants : Etablir de préférence une commande importante, plutôt que plusieurs petites commandes. Mentionner sur vos commandes :

1. Un numéro d'ordre pour faciliter les échanges de correspondance.

2. La marque spéciale à porter sur les caisses d'expédition.

3. En cas de nécessité d'un permis d'exportation : Rappeler la durée de celui-ci pour permettre d'effectuer l'expédition dans les délais impartis.

4. Le nom de votre transitaire si besoin est.

b) Commande de dépannage.

Indiquer toujours les renseignements formulés sur la planche 02.00 :

1. le type du véhicule R...
2. le numéro de fabrication du véhicule.
3. le numéro de fabrication de l'organe intéressé (s'il y a lieu).
4. le numéro de pièce.
5. la quantité de pièces désirée et éventuellement la désignation de celles-ci.

Chaque pièce devra être obligatoirement accompagnée d'une étiquette mentionnant les renseignements ci-dessous :

1. Le motif du retour et l'accord donné à celui-ci.
2. Le nom et l'adresse de l'expéditeur.
3. Le numéro de la pièce (et éventuellement sa désignation).

4. Le numéro de la commande pour les envois de pièces modèle.

5. Le numéro et la date de la facture afférente aux pièces retournées.
L'expédition de ces pièces devra être faite franco de port.

Tout colis sera annoncé par lettre, indiquant :

1. le numéro du colis;
2. le nom du transitaire et le mode d'expédition.

Lorsque vous effectuez un retour, par voie maritime ou ferriée, veuillez nous adresser le colis toujours sous régime de douane et en port payé à l'adresse suivante : RNUR - en gare des Moulineaux-Billancourt (Seine), France.

Il est indispensable de joindre le bon de livraison qui avait servi à notre expédition.
Nota. Les pièces en retour devront être en parfait état.

Tarifs et modes de paiement

Les prix vous sont communiqués à titre indicatif et sans engagement de notre part : la facturation est faite aux prix en vigueur au moment de la livraison. Notre tarif s'entend départ usines : votre règlement devra donc comprendre, en plus du prix des pièces, les frais de transport, d'assurance, etc. si vous exigez l'expédition C.I.F.

Réclamations

Pour toute réclamation concernant un envoi de pièces de rechange, rappelez :

1. le motif du litige;
2. le numéro et la date de la commande;
3. le numéro et la date de la facture;
4. le numéro du colis dans lequel était ou aurait dû se trouver la pièce;
5. le numéro de la pièce relevé sur la facture ou le bon de livraison et, éventuellement, la désignation de celle-ci dans une langue courante.

Contestation

En cas de contestation, le Tribunal de la Seine sera seul compétent de convention expresse, même en cas de demande incidente ou en garantie. Nos conditions, acceptations de règlement ou expédition n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Retour de pièces

Attention. Tout « retour de pièces », devra avoir fait l'objet d'une demande préalable « de retour » au magasin de pièces de rechange qui a facturé ces pièces.

05.00

F.

Expressions et signes codifiés

05.00

F.



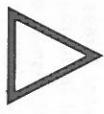
Exportation



Grands froids



Filtrage compound
ou tropiques



----- à -----



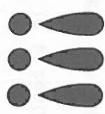
A épuiser



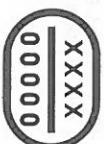
Après épuisement
prévoir



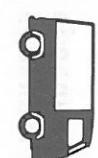
Fourgon



Consignes
d'interchangeabilité



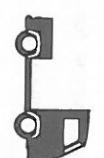
Numéros de véhicules
ou d'organes



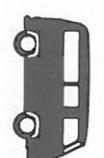
Plateau bâché



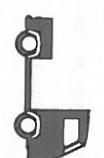
Direction à gauche



Plateau nu



Direction à droite



Microcar



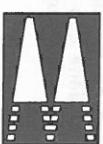
Ambulance



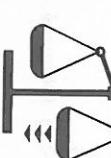
Projecteur
faisceau symétrique



Voir planche



Projecteur
faisceau asymétrique



Pièces à prévoir
en supplément

05.00

05.00

Expressions et signes codifiés

F.

A =	Ampère	F =	Feutre	REF =	Référence extérieure
AC =	Avec chauffage	G =	Poids en Grammes	S =	Simili cuir
AH =	Ampère heure	H =	Hauteur totale	SC =	Sans chauffage
BP =	Boîte-pont	LA =	Largeur totale	T =	Tissu
C =	Couleur	LO =	Longueur totale	TAR =	Train arrière
CF =	Pays membre de la communauté française	M =	Moquette	TAV =	Train avant
DE =	Diamètre extérieur	MEC =	Mécanisme	V =	Volts
DI =	Diamètre intérieur	MOT =	Moteur	VADM =	Vente au décimètre
DIR =	Direction	N =	Nombre de dents	VAM =	Vente au mètre
E =	Épaisseur	VEH =	Véhicule	VENLO =	Vente en longueur déterminée
EQ =	Équipement	OC =	Orifice calibré	W =	Watt
ER =	Échange réparation	P =	Percale		

1970-1971
Yearly average

Period	Mean	SD	Min	Max	Median	Range	Number of observations
January	1.00	0.00	0.00	2.00	1.00	2.00	10
February	1.00	0.00	0.00	2.00	1.00	2.00	10
March	1.00	0.00	0.00	2.00	1.00	2.00	10
April	1.00	0.00	0.00	2.00	1.00	2.00	10
May	1.00	0.00	0.00	2.00	1.00	2.00	10
June	1.00	0.00	0.00	2.00	1.00	2.00	10
July	1.00	0.00	0.00	2.00	1.00	2.00	10
August	1.00	0.00	0.00	2.00	1.00	2.00	10
September	1.00	0.00	0.00	2.00	1.00	2.00	10
October	1.00	0.00	0.00	2.00	1.00	2.00	10
November	1.00	0.00	0.00	2.00	1.00	2.00	10
December	1.00	0.00	0.00	2.00	1.00	2.00	10
Total	1.00	0.00	0.00	2.00	1.00	2.00	120



UNIVERSITY OF GUELPH
Guelph Ontario N1G 2W1
Canada



RÉPERTOIRE DES PLANCHES

Éditions	N°	Désignations	Modèle	N°	Désignations	Modèle	N°	Désignations
B	00.00	Page de garde	B	18.10	Ducellier	C	50.10	Cadre avant (direction à gauche)
B	01.00	Sommaire	B	18.20	Bougies - Support d'allumeur Dynamo :	A	50.11	" (direction à droite)
B	02.00	Emplacement des numéros du véhicule et des organes	A	18.30	Paris-Rhône 6 V	C	51.01	Suspension
B	03.00	Introduction - Utilisation du catalogue	A	18.32	Bosch 12 V	B	51.05	Amortisseurs
B	04.00	Renseignements généraux	B	18.35	Ducellier 6 V	B	52.01	Fixation moteur
B	05.00	Signes et expressions codifiées	A	18.37	Ducellier 6 V Compound			
B	07.00	Répertoire des planches			Fixation de dynamo et poulie :			
			B	18.60	6 V			
			A	18.65	12 V			
			B	18.70	Démarreur	C	58.01	Commandes :
			B	19.01	Pompe à essence	B	58.10	Accélérateur - Pédalier
			A	19.20	Fixation et tuyauterie de pompe à essence	B	58.20	Frein à main
			A	30.01	Embrayage	A	58.25	Mâitre-cylindre - Réservoir
			B	31.01	Boîte-pont	B	58.30	Nécessaire pour mâitre-cylindre
			B	31.10	Carters	C	62.01	Canalisation de freins
			A	31.15	Collection de joints	D	62.02	Aménagement :
			C	31.20	Arbes de changement de vitesses	C	62.03	12 V
			A	31.30	Commande des baladeurs et du tachymètre	A	62.10	6 V
			C	31.40	Couple conique - Différentiel	B	62.11	Pièces communes
			C	31.50	Commande des vitesses et de débrayage	B	62.12	Essuie-vitre (ensemble)
						B	62.12	Moteur d'essuie-vitre
						C	62.20	Commutateur de signalisation
						B	62.20	Tableau de bord sans répétiteur
						B	62.22	Tableau de bord avec répétiteur
						C	62.25	Contacts - Jauge à essence - Thermistance
						B	62.35	Phares faisceau asymétrique
						A	62.37	Phares faisceau symétrique
						B	62.40	Lampes arrière
						A	62.42	Plafonnier
								Éclairage de plaque de police :
								Sauf export
								Avertisseur Klaxon :
								Sauf export
								Pour export
								Avertisseur Ferson :
								Sauf export
								Pour export
								Câblage Fourgonnettes
								Câblage Plateaux
								Câblage Microcar
								Climatiseur :
								Sans chauffage (sauf Microcar)
								Sans chauffage (sauf Microcar)

07.00

F.

RÉPERTOIRE DES PLANCHES

Editions	N°	Désignations	Editions	N°	Désignations	Editions	N°	Désignations
C	62.80	Avec chauffage :	A	81.19	Plancher cabine - Parties droite et gauche (direction à droite)	C	82.20	Havon (Fourgonnettes et Microcar)
B	62.81	Sauf Microcar	C	81.25	Avant - Calandre	B	82.25	Portillons (Fourgonnettes et Microcar)
		Pour Microcar	A	81.25	Revêtements :	A	82.30	Havon (Plateaux)
B	62.82	Moteur du climatiseur :	D	81.30	Fourgonnette	A	82.40	Vitres - Encadrement - Manœuvre des
		6 V	D	81.32	Microcar	B	82.45	Vitres - Encadrement - Manœuvre des vitres (Microcar)
A	62.83	12 V	A	81.35	Plateau à ridelles	A	82.50	Vitres (Fourgonnettes)
C	62.85	Feux clignotants avant	A	81.37	Plateau nu	A	84.00	Capot Moteur
B	62.90	Cosses - Clips et boîtiers	A	81.39	Support de plaque de police (plateaux)	A	84.01	Tissus et similis
B	62.95	Bagues	A	81.40	Coffrages de roues arrière :	C	84.05	Sièges Microcar (sauf cabine)
B	70.01	Radiateur	C	81.40	Sauf Microcar	C	84.06	Siège passager de cabine
B	71.01	Réervoir à carburant	B	81.42	Pour Microcar	C	84.08	Siege de conducteur
B	73.01	Silencieux	B	81.45	Cadre, plancher	A	84.08	Habillement et tapis avant
A	73.05	Silencieux (Compound)	B	81.50	Pavillon, équipement d'arrimage			
B	78.01	Outilage	A	81.52	Arceaux :			
A	81.05	Carrosserie :	B	81.55	Plateau bâché			
C	81.10	Carrosseries nues	A	81.60	Plateau nu			
C	81.12	Goussets d'avent - Plancher cabine (centre) (direction à gauche)	C	81.65	Cabine (pieds de caisse)			
A	81.15	Goussets d'avent - Plancher cabine (centre) (direction à droite)	A	81.70	Pieds de caisse Fourgonnettes			
C	82.01	Plancher cabine - Parties droite et gauche (direction à gauche) (porte gauche coulissante)	A	81.75	Pieds de caisse Microcar			
A	82.05	Portes battantes (direction à gauche)	A	81.77	Armature - Plateau à ridelles			
C	82.07	Porte battante droite (Fourgonnettes)	B	81.80	Armature - Plateau nu			
A	82.10	Porte coulissante droite :	C	81.85	Fixation roue de secours et cric			
A	82.12	Fourgonnette	C	82.01	Rail et support de porte gauche (Fourgonnettes)			
		Microcar	A	82.05	Porte coulissante gauche			
			C	82.07	Porte battante droite (Fourgonnettes)			
			A	82.10	Porte coulissante droite :			
			A	82.12	Fourgonnette			
			B	120.00	Répertoire numérique des numéros de pièces et numéros de planches			